

*Question présentée par le député :*

*M. Emmanuel Deonna*

*Date de dépôt : 23 juin 2022*

## **Question écrite urgente**

**Des conférences payantes à la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL) ? Qu'en pense le Conseil d'Etat ?**

Suite à une rénovation commencée en 2009, la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL) a ouvert ses portes au public au printemps 2021 au cœur de la Vieille-Ville. Elle est située dans un édifice patrimonial propriété du canton de Genève. Première « maison de la littérature » romande (basée sur le modèle de celles de Bâle et de Zurich et de celles de la plupart des grandes villes européennes), la MLR propose notamment un parcours audiovisuel sur Rousseau, des rencontres littéraires, des débats, des expositions, des ateliers pédagogiques et des résidences d'écriture. Elle est appelée à rayonner en développant notamment des partenariats, tels qu'avec la Maison des Ecrivains et de la Littérature à Paris, la Villa Gillet à Lyon ou la Maison internationale des Ecrivains à Beyrouth, etc.

Deux projets de lois accordant une aide financière à la Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature pour les années 2021 à 2024 ont été votés par le Grand Conseil. Le premier a concerné la remise par l'Etat de la maison natale de Jean-Jacques Rousseau à la Fondation de la MRL. Par le second, l'Etat s'est engagé à octroyer une subvention annuelle à la fondation.

Le canton de Genève s'engage par ailleurs pour une démocratisation de l'accès à l'art et à la culture, notamment par le biais de sa politique de formation. La MLR doit contribuer à solliciter l'imagination et la sensibilité des élèves et doit leur permettre de développer leur créativité. Par ailleurs, le canton de Genève mène une politique culturelle qui vise à faire profiter tous les publics d'une offre diversifiée et de qualité en matière culturelle, en particulier les publics dits « empêchés ».

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien donner aux questions suivantes :

- *Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face aux conférences payantes ayant eu lieu cette année au sein de la Maison Rousseau et de la Littérature (par exemple, très récemment, la conférence de la Prof. Barbara Stiegler « Démocratie et néolibéralisme à l'heure de la crise écologique » pour laquelle le prix d'entrée était de 12 francs) ?*
- *Le canton de Genève entend-il participer activement au déploiement d'une politique de démocratisation d'accès à la culture par le biais de la Maison Rousseau et de la Littérature ?*